



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT JULIEN aux BOIS du 4/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 novembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 37 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix absent procuration à E. Combe	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Didier Masquelier	Gaetan Jaladis
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Victor Fournet absent arrivé vers 21h30
Maryline Dupont		

Secrétaire de séance : Annick Ducatel

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent (PV du 04/10/2024)

P. Gire demande d'ajouter une phrase prononcée par M. Dupont et oubliée. M. Lavergne la rajoutera.

Procès verbal approuvé à l'unanimité des membres présents

Ordre du jour

1/ Programme de voirie 2025

Emmanuel Combe présente aux membres du Conseil Municipal le programme de voirie pour l'année 2025 :

*VC du Jaladis au carrefour de Leconnet

*VC village de Miermont vers la RD 145

*VC de Laclare vers Ancèze

*VC de Doulet dernier tronçon

*VC de Lespic vers la RD 145

*VC de Reyt vers La Frontière

L'estimation des travaux s'élève à 168 114 .50 € HT

E Combe précise qu'il est nécessaire de prendre un maître d'œuvre pour ce programme

--Corrèze ingénierie , mission au taux de 4%

--EP ingénierie , mission avec un forfait de 2500.00 € HT

Après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal décide de réaliser le programme de voirie et choisit EP ingénierie comme maître d'œuvre pour un montant de 2500.00 € HT

2/ Modification du régime indemnitaire des agents

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification du régime indemnitaire des agents transmis pour passage au comité technique au centre de gestion n'est pas revenu.

La délibération est reportée à la prochaine réunion du CM.

3/ Adhésion à la convention de participation à la protection sociale : volet prévoyance

Sollicitation du CDG. C'est une obligation de l'employeur de la proposer mais l'adhésion de l'agent est facultative. Le conseil doit donner son accord sur le taux de participation que donnera la commune à chaque agent adhérent au contrat Après mise en concurrence par le CDG, le prestataire retenu est le groupement MNT.

2 garanties minimales obligatoires couvrent l'incapacité, l'invalidité, le décès plus les garanties optionnelles.

Il est décidé que la commune participera à hauteur de 50%

Approbaton à l'unanimité des présents

4 / Délibérations modificatives

Tableau 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		65 000,00 €
OTAL D 011 : Charges à caractère général		65 000.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		115 000.00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		115 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		115 000.00 €t
TOTAL IMMOS		115 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		115 000.00€
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		115 000.00€
7022 : Coupes de bois		180 000.00€
TOTAL R70 :prod.services,domaine,ventes diverses		180 000.00€

Tableau 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204182 : subv org publics divers-Bâtiments et installations		1 000.00€
TOTAL D204 : -		1 000.00€
D 2158 : Autres installations matériel et outillage techniques	1 000.00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00€	

Approbation à l'unanimité des présents

5/ Renouvellement du contrat SPANC (contrôle des installations d'assainissement non collectives)

Madame le maire rappelle aux membres du conseil, les évolutions récentes dans les tarifs de la mission de prestation de service pour le SPANC, confiée au CPIE de la Corrèze.

La fréquence des contrôles est fixée à 8 ans et Madame le Maire propose de poursuivre cette mission avec le CPIE dont les tarifs sont dans le tableau ci - dessous, le contrat est conclu pour 2 ans.

Le conseil autorise madame le Maire à signer le contrat, celle-ci précise que le coût des contrôles est entièrement à la charge des administrés.

Contrôles	Tarifs HT	Tarif TTC
Installation existante	86	94.60
Si absence répétée	20	22
Contrôle pour vente	96	105.60
Installation neuve conception	105	115.50
Installation neuve bonne exécution	105	115.50
Visite supplémentaire installation neuve	105	115.50

Approbation à l'unanimité des membres présent

6/ Renouvellement convention SATESE :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, la convention signée entre le département et la commune pour la réalisation de missions d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Cette convention est à renouveler. Le montant de cette prestation est de : 198,10€ TTC.

La durée de la convention est de 6 ans, elle prendra fin le 31 décembre 2030

Approbation à l'unanimité des présents

7/ Installation d'un chauffe-eau à la cantine scolaire

Afin d'éviter les problèmes à répétition mettant en cause le préparateur d'eau chaude vieillissant, le conseil a choisi de faire installer un chauffe-eau électrique.

Devis de SARL ACEVEDO pour changement du préparateur : 2835.00 € HT

Devis ENT LAVERGNE pour l'installation d'un chauffe-eau : 1351.00€ HT. Il sera installé dans la cuisine.

Approbation à l'unanimité des présents

8/ Demande de subvention

Madame le Maire a reçu une demande de la part de l'association « ECURIE DE LA XAINTRIE » Cette subvention doit les aider à créer une animation dans le canton de Saint Privat en participant à la vie locale de notre localité rurale.

Madame le Maire propose de leur attribuer 100€.

Approbation à l'unanimité des présents

Affaires diverses

Portes de l'église : Madame le Maire nous informe que la menuiserie Jouany interviendra en 2025

Parcelle Bonneterre : Achetée avec la maison de la place, il est nécessaire de faire abattre les arbres à côté du poste de relevage du ruisseau. Nous n'avons qu'un devis à ce jour, nous demanderons à Parlant pour un autre devis

Terrain de la commune en attente, dans le bourg: P. Gire nous signale que le mur le long de la D 980 s'écroule, mais E. Combe nous informe qu'ENEDIS doit poser un autre transformateur pour supprimer les baisses de tension. Il est urgent d'attendre pour ce mur.

Aliénation du chemin de BEIX (Mme DEMAUX): Annick Ducatel nous informe que l'enquête publique est lancée, la prochaine étape est le 9 décembre pour afficher l'arrêté. Elle répond à la question : qui est le commissaire enquêteur ? Elle répond : Mr CROIZET. E. Combe nous informe que Philippe Moulin serait aussi commissaire enquêteur.

Visite périodique de la salle polyvalente par la commission communale de sécurité effectuée le 29 / 10 par le SDIS, en présence de M. Lavergne, Maire, l'adjointe, 1 conseiller municipal et l'employé communal afin de répondre aux questions. Plusieurs points ont été soulevés : contrôle annuel de la hotte de cuisine, contrôle de l'alarme incendie, le stockage de matériel inflammable sur la mezzanine, l'encombrement du sous-sol et le local du Comité des Fêtes. Ces points seront à traiter le plus rapidement possible.

Information : le repas du téléthon aura lieu à Saint Julien le 30 novembre. Les bonnes volontés sont requises. La vente des jacinthes pour le téléthon se fera à la Mairie

Fin de la séance à 21h45 suivi d'une commission Action Sociale

La secrétaire

A. Ducatel



Martine LAVERGNE

